

La gestion des risques en EPS

L'apprentissage de la sécurité constitue l'un des objectifs généraux de l'EPS et la prise de risque relève de l'essence même de certaines APSA enseignées en EPS (APS souvent dites « à risque »).

Les questions :

-Quels enjeux pour quels apprentissages : doit-on raisonner prioritairement en terme de gestion de la sécurité ou d'apprentissage de la prise de risque ?

-Comment dépasser la contradiction entre les intentions éducatives et le contexte sécuritaire ? La seule alternative est-elle, pour l'EPS, de choisir entre une EPS aseptisée et la prise de risque inconsidérée ? Comment dépasser cette alternative ?...

↳ Quels enjeux pour l'éducation à la prise de risque ?

1-Permettre l'accès de tous à une pratique autonome.

Pour ce faire il cite un extrait du rapport du Conseil Economique et Social de 1990 :

“ On est en droit de penser qu'un enfant à qui l'on aura inculqué dès ses jeunes années certains réflexes de sécurité au cours d'activités sportives encadrées aura acquis un certain sens du danger et une conscience de ses responsabilités lorsque, parvenu à l'âge adulte, il ira acheter ou louer un matériel et pratiquer individuellement, en dehors de tout encadrement, le sport ou le loisir qu'il aura librement choisi. On peut même imaginer qu'il recourra plus facilement à la médiation de professionnels si la pratique du sport ou du loisir présente des difficultés ”.

2- Développer l'estime de soi et le sentiment de compétence.

3- Réduire le coût social des accidents sportifs lié en particulier à la massification récente de certaines pratiques physiques.

👉 Qu'en disent les textes officiels ?

Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011

« Apprendre à nager à tous les élèves est **une priorité nationale**, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences ». [...]

« Le savoir-nager visé au dernier palier du socle commun est défini dans les programmes du collège par le « 1er degré du savoir-nager ». Il correspond à une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager **en sécurité** dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce) [...] ». L'acquisition des connaissances et des compétences permettant l'accès au savoir-nager se conçoit à travers la programmation de plusieurs cycles d'activités répartis aux trois paliers du socle. [...] À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1 ».

« L'enseignement de la natation est assuré **sous la responsabilité de l'enseignant de la classe** [...] dans le cadre de l'organisation du service de l'école. Celui-ci conduit la leçon dans le cadre d'un **projet pédagogique** établi avec l'appui des équipes de circonscription ».

Rôles et responsabilités

1.4.1 Les enseignants

« La mission des enseignants est **d'adapter l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et d'assurer, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager** [...]. La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation **ne modifie pas les conditions de mise en jeu de leur responsabilité. L'enseignant s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves** ».

Comment concevez vous la sécurité à la lecture de ces textes ?

-Aucune mention de la sécurité active ; sécurité=uniquement action des adultes (sécurité subie).

-L'entrée par l'apprentissage de la sécurité (largement répandue par les textes officiels), les renforcements règlementaires ou productions qui l'accompagnent (circ de mars 94), le contexte de judiciarisation croissante ainsi que les insuffisances des dispositifs de formation des enseignants, aboutissent à une pratique généralement euphémisée et aseptisée des APSA « à risque ».

-Les récents travaux concernant l'accidentologie en EPS montrent que les accidents ne sont pas plus fréquents ni plus graves dans les APSA « à risque » et les APPN en particulier.

-En ce qui concerne les programmes EPS, comme le souligne P. GOIRAND à propos de la gymnastique, « *la prise de risque n'est pas traitée comme un enjeu de cet enseignement. On y parle de sécurité et des conditions à respecter pour que les élèves ne soient pas en danger. C'est encore une conception défensive assimilant risque et danger ... incitant à une pratique normative et sécuritaire.* »

Une lecture attentive des programmes et des textes d'accompagnement montre que le terme « risque » n'est mentionné que pour insister sur la nécessité d'un « niveau zéro de risque objectif » sans jamais faire une mention explicite à l'utilité de l'apprentissage de la prise de risque.

↳ La prise de risque est nécessaire à la sécurité !

-Suffit-il de rendre les élèves très compétents en terme de motricité spécifique ?

-La théorie paradoxale de G.WILDE montre que *“ les individus cherchent à maintenir un niveau non nul de risque subjectif ”*. Autrement dit : trop de sécurité nuit à la sécurité.

- Une étude de la DDE démontre que les conducteurs les plus « doués » (ceux qui ont développé le plus haut niveau d'habileté) ne sont pas les plus sûrs ... car leur sentiment de compétence est trop élevé. Une recherche allemande a montré que l'adaptation de l'ABS aux motos (facteur théorique de sécurité) a généré un fort accroissement des accidents car le sentiment de sécurité qu'il procurait aux motards les incitait à rouler plus vite.

-Comme le souligne D. DELIGNIERES : *“ l'amélioration de la précision dans l'évaluation du risque passe par la confrontation des sujets à des situations à risque réel et par l'acquisition de compétences significatives dans leur maîtrise. ”*

DONC il n'y a pas d'apprentissage de la sécurité s'il n'y a pas le sentiment de la présence du risque.

Paradoxe pour l'enseignant : Il ne peut se permettre de **faire courir le moindre danger** à ses élèves. Mais parallèlement, une éducation à la sécurité ne peut **faire l'économie d'une certaine prise de risque.**

Risque objectif	Risque subjectif
<p>C'est le risque réel de la situation telle qu'elle se déroule, le risque réellement encouru par le sujet au regard des ressources dont il dispose pour y faire face. Il est très proche du risque perçu par l'expert.</p> <p><u>Exemples :</u></p> <p>-Le risque objectif de se noyer pour un enfant est le même dans 1m50 d'eau et dans 3 m d'eau.</p> <p>-Escalader une voie déversante est à niveau égal moins dangereux que d'escalader une voie inclinée.</p>	<p>C'est le risque tel qu'il se définit au travers des représentations du sujet (de la situation, de lui-même, de l'APS, de l'environnement...). Le risque est d'autant plus subjectif que le sujet est débutant dans l'activité, qu'il entretient avec cette activité une relation empreinte d'émotion. Cette appréhension du risque peut engendrer des comportements irrationnels.</p> <p><u>Exemples :</u></p> <p>-L'enfant non nageur perçoit comme plus risqué d'évoluer dans un bassin profond.</p> <p>-Pour un débutant, escalader une voie déversante est plus dangereux car plus impressionnant.</p>

Peut-on faire courir des risques objectifs aux élèves ?

L'enseignant doit donc **gérer une contrainte contradictoire**, dans la gestion d'un *risque relatif*, maîtrisé au travers des **dispositifs de sécurité passive**, mais aussi de **compétences progressivement construites** par les élèves dans les activités.

↳ Quel objectif pour l'éducation à la sécurité ?

L'éducation à la sécurité peut être définie comme « **la construction d'une capacité à s'engager dans les activités sans inhibition et en toute lucidité, en préservant sa sécurité et celle des autres** » (D. Delignières)

**Éduquer à la sécurité, c'est apprendre aux élèves à gérer le couple
risque/sécurité et ainsi à préserver leur santé**

- **Savoir choisir, accepter et assumer l'épreuve (se mettre en jeu dans une prise de risque calculée)**
- **Savoir créer les conditions pour résoudre les problèmes posés (développer une activité technique adaptée)**
- **Savoir préserver sa propre sécurité et celle des autres**

↳ Sécurité active, sécurité passive :

Sécurité passive	Sécurité active
Les règles, l'organisation, le dispositif matériel et humain (adultes)	Les élèves : leurs connaissances, leur formation

Exemple en escalade : [fiche sécurité en escalade.doc](#)

Exemple en natation : [fiche sécurité en natation.doc](#)

A la **sécurité passive**, qui consiste à éliminer tous les facteurs de risque, mais qui n'implique pas les élèves, il faut donc ajouter puis substituer une **sécurité active**, qui permette aux élèves d'acquérir des compétences techniques, d'identifier les facteurs de risque, pour être capables à tout moment d'ajuster leur action en fonction de leurs capacités, du milieu, et des « circonstances » extérieures (partenaires, matériel...). Pour le maître, **une pédagogie du risque** doit donc avoir pour but « *non d'éliminer tout danger objectif, mais de considérer le risque comme une variable dont on peut contrôler la progressivité ; et par rapport à laquelle il est possible de développer chez l'élève des compétences et des savoirs spécifiques.*¹ »

L'enseignant doit gérer de façon optimale et différenciée l'équilibre entre sécurité active et sécurité passive ... dans le but de permettre à l'élève d'en devenir son propre gestionnaire. L'aide à la prise de décision doit permettre à l'élève, à terme, d'accéder à une gestion autonome du risque : c'est une éducation à la sécurité active. Cependant, dans les situations de grande incertitude pour l'élève, inscrite dans le contexte d'une pratique de classe, subsiste la nécessité de prévenir et de protéger : assurer une dose optimale de sécurité passive.

¹ Delignières D., *Risque perçu et apprentissage moteur*, publié dans : Famose J.P., Fleurance P., Touchard Y., *Apprentissage moteur : rôle des représentations*, Paris : Editions Revue EPS, 1991..

↳ Comment éduquer à la prise de risque en EPS ?

1- En mettant en place dès la première séance, les « règles d'or » :

Exemple :

FDG 23/12/2011

Les règles d'or en acrosport

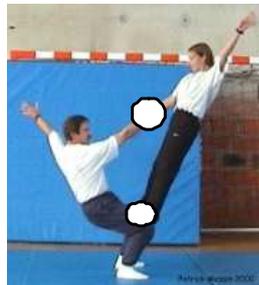
1- On doit toujours construire ses figures sur les tapis

2- Dès que le voltigeur ne touche plus le sol, il doit être protégé par un pareur

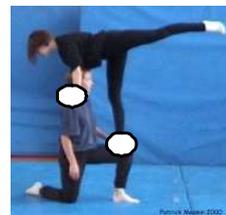
3- Le porteur peut porter ou tenir seulement aux endroits suivants :



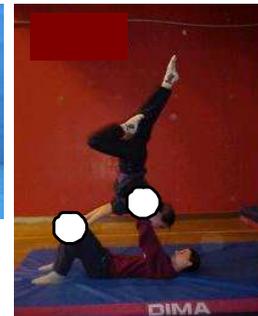
Porteur à 4 pattes



Porteur debout



Porteur à genoux



Porteur couché

4- Le porteur doit toujours avoir le dos plat

5- Quand on travaille en groupe, on doit être calme et ne pas crier

2- En préparant soigneusement les taches que les élèves vont effectuer :

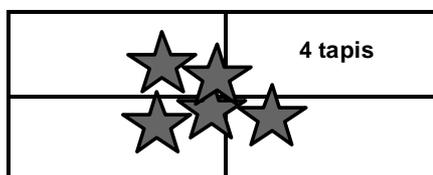
But, objectif, dispositif, matériel, critères de réussite, éventuellement opérations

Exemple :

ATELIER 4 : « Chrono-pyramides »

Objectifs: apprendre à coopérer pour enchaîner les pyramides sans hésitation.

DISPOSITIF:



- ⊗ 3 élèves font la pyramide, 1 élève pare et aide.
- ⊗ On change les rôles à chaque pyramide

CONSIGNES:

- ⊗ Vous devez enchaîner les 3 pyramides le plus vite possible.
- ⊗ Vous chronométrez votre enchaînement.
- ⊗ Chaque pyramide doit être tenue 5 secondes.
- ⊗ Respectez **les consignes de sécurité.**

Les 3 pyramides à enchaîner



CRITERES DE REUSSITE:

- ⊗ L'enchaînement est réussi en un temps minimum. ⊗
- Chacun a été pareur, porteur, voltigeur.

3- En faisant la sécurité active des élèves un objectif d'apprentissage :

Savoirs faire	Savoirs	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> - Motricité spécifique - Savoir prévenir (parer...) - Savoir éviter (chuter...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur l'activité - Sur soi 	<p>Gérer le stress, vaincre l'appréhension, maîtriser ses émotions, coopérer, respecter les autres...</p>

D'après D. Delignières

Exemple : Objectifs à atteindre en fin de CE1 en natation :

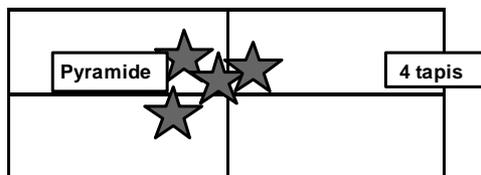
Savoirs faire	Savoirs	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'eau de plusieurs manières - S'immerger - Se déplacer sur 15 m - Flotter - Enchaîner les E/D/I/F 	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité - Les règles d'hygiène - S'auto évaluer (connaître ses capacités) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer sa peur (peur de se noyer, peur de ce qu'il y a sous l'eau...) - Etre prudent, ne pas se mettre en danger

Le but c'est de rendre les élèves autonomes dans leur pratique, avec bien sûr un contrôle des adultes → Ne pas se limiter aux apprentissages moteurs.

ATELIER 3 : « L'architecte »

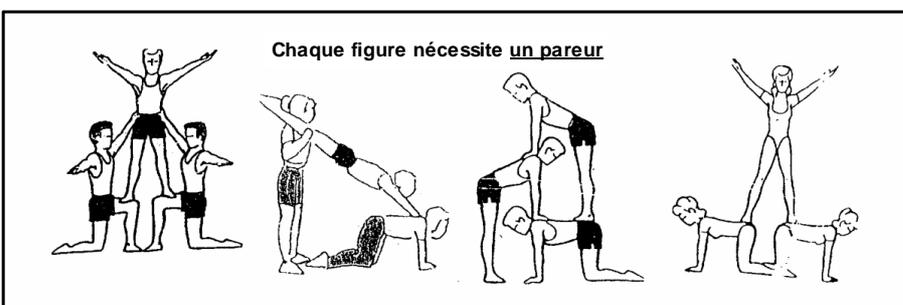
Objectif: découvrir tous les rôles du pareur.

DISPOSITIF:



CONSIGNES:

- ☒ Par 4, choisissez une figure.
- ☒ entraînez-vous puis réalisez cette figure.
- ☒ Répondez aux questions sur les **rôles du pareur**:
 - Que fait-il? Que dit-il?
 - Où se place-t-il?
 - Aide-t-il à monter la pyramide?
 - Aide-t-il à stabiliser la pyramide?
 - Aide-t-il à démonter la pyramide?
- ☒ Refaites l'exercice en **changeant les rôles**.
- ☒ Refaites l'exercice en **changeant de pyramide**.
- ☒ Respectez **les consignes de sécurité**.
- ☒ A la fin de l'atelier, écrivez ensemble **une affiche** : « les rôles du pareur »



CRITERES DE REUSSITE:

- ☒ L'affiche explique bien **tous les rôles du pareur**.
- ☒ Chacun a joué tous les rôles.

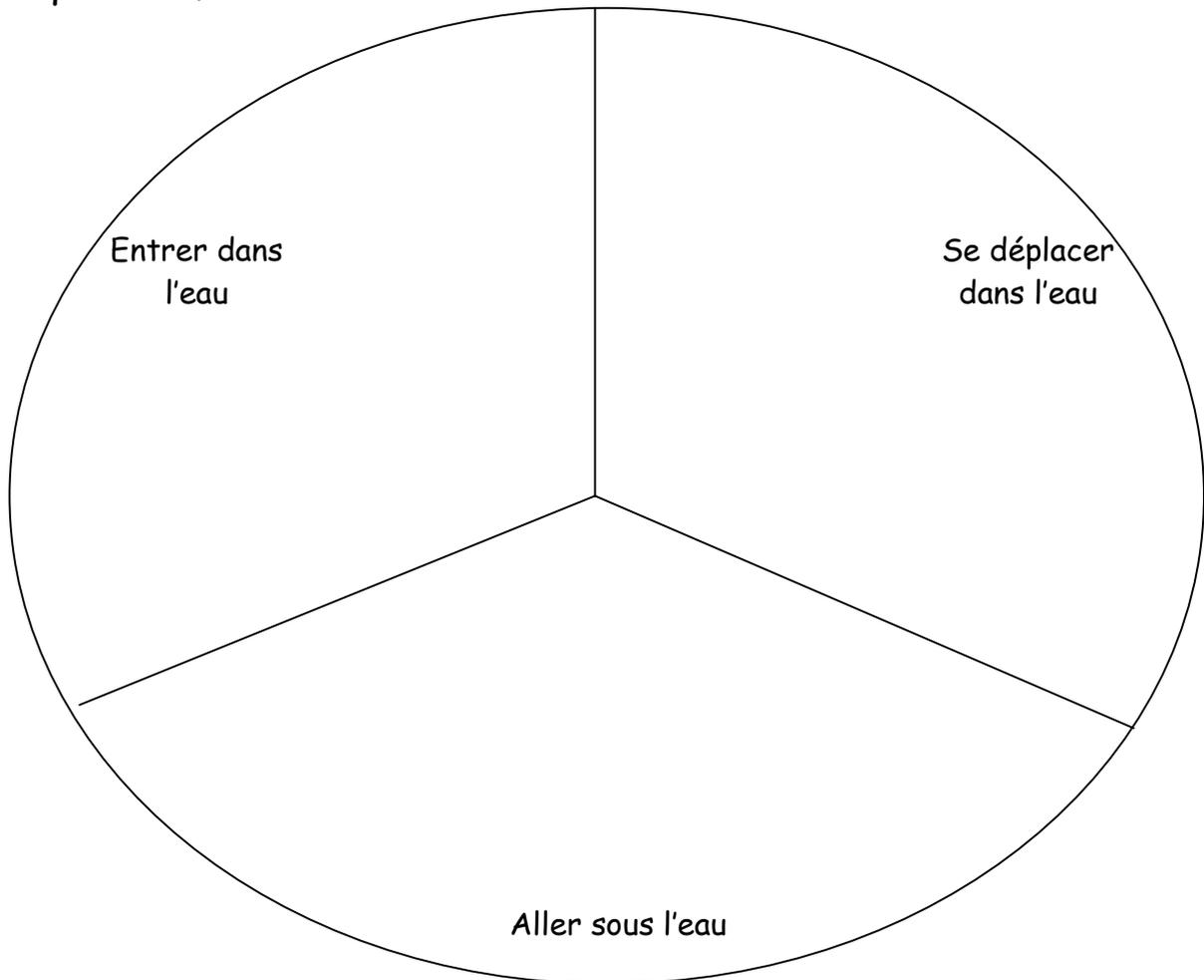
4- En préparant les séances en classe :

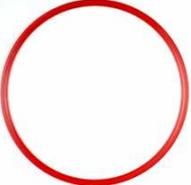
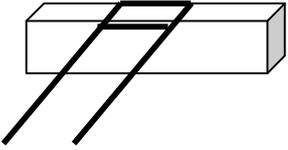
Fiche 3 : Découpe et colle les images dans la bonne case : On doit/on ne doit pas.
Puis explique à l'oral ce que veulent dire ces images :

<p>On doit :</p> 	<p>On ne doit pas :</p> 
--	---

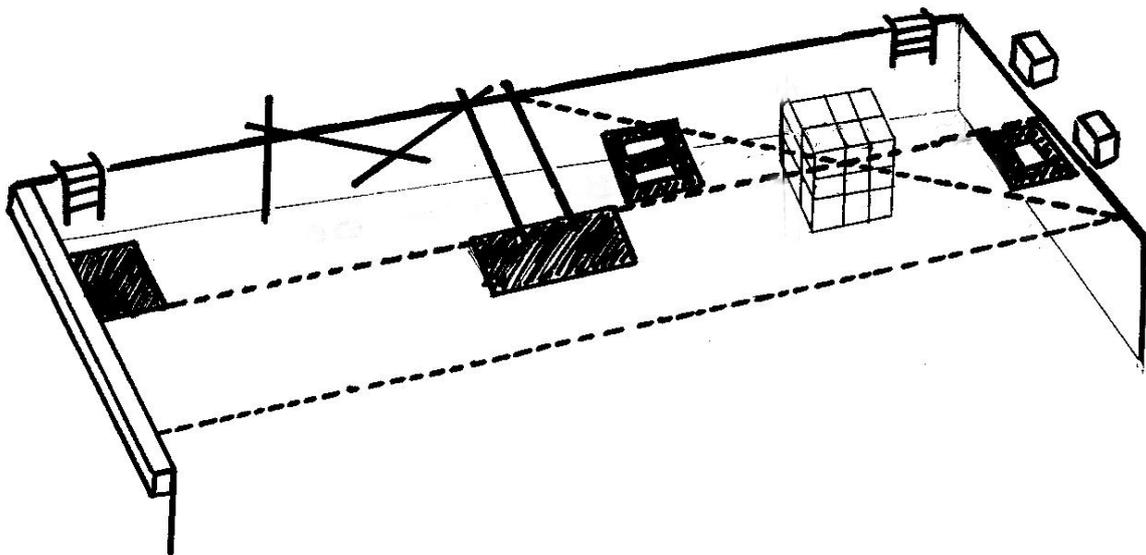
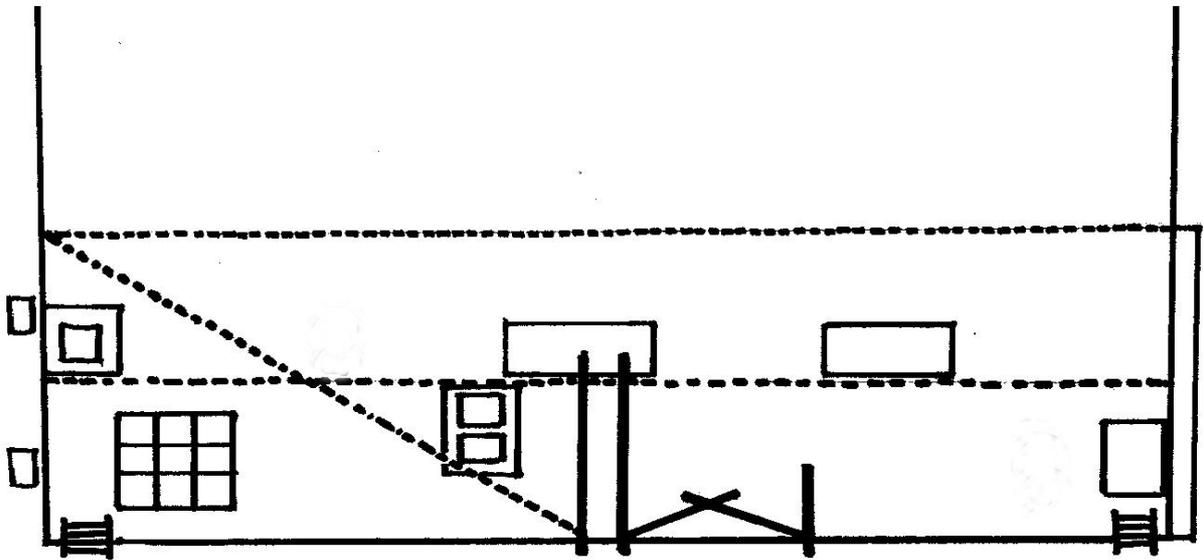


Fiche 5 : découpe et colle les éléments dans les bonnes cases. Puis oralement explique pourquoi tu as fais ces choix :



 <p>Un cerceau</p>	 <p>Un tapis</p>	 <p>Un tapis troué</p>	 <p>Des perches horizontales</p>
 <p>Une cage à écureuils</p>	 <p>Une perche oblique</p>	 <p>Une échelle</p>	 <p>Une frite</p>
 <p>Une ligne d'eau</p>	 <p>Des perches verticales</p>	 <p>Un plot</p>	

Fiche 6 : Trace sur le plan du bassin les chemins que tu as suivis :



↳ Comment assurer les conditions de la sécurité passive des élèves ?

1-Connaître et respecter les textes officiels (IE, sorties scolaires...)

Deux textes de référence :

- intervenants extérieurs : [circulaire n°92-196 du 03/07/1992](#)
- sorties scolaires : [circulaire n°99-136 du 21/09/1999 \(BO Hors série n°7\)](#)

Rappel des principes généraux :

- Le maître de la classe est toujours responsable de l'enseignement de l'EPS pour sa classe. La participation d'intervenants peut être une aide. Elle ne peut en aucun cas devenir une substitution. Il ne peut y avoir de délégation d'enseignement. Il peut être déchargé de la surveillance des élèves (une partie ou la totalité de la classe) confiés à des intervenants à condition qu'il sache constamment où sont ses élèves et ce qu'ils font.
- L'enseignant titulaire de la classe ou celui qui a en charge la classe au moment de l'activité garde la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance. Il doit vérifier en amont de l'activité, avec le directeur d'école qui autorise l'intervention, que les intervenants ont bien été régulièrement autorisés ou agréés.
- L'enseignant décide la programmation et le cadre d'organisation de l'activité, après les avoir préparés avec l'intervenant. Il doit convenir avec celui-ci de mesures à prendre pour assurer la sécurité des élèves; il doit interrompre immédiatement l'activité s'il constate que les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

Intervenants extérieurs : les différents cas

	Autorisation du directeur d'école	Convention + Agrément (IEN)	Diplôme d'état	Exemples
Hors EPS				
Intervenant bénévole ponctuel	Oui	Non	Non	Parent prenant en charge un groupe d'élèves lors d'une sortie scolaire
Intervenant bénévole régulier	Oui	Non	Non	Parent qui prend un groupe d'élèves en BCD
Intervenant rémunéré ponctuel	Oui	Non	Non	Animation sur l'EEDD par un salarié d'une Association
Intervenant rémunéré régulier	Oui	Oui	Oui	Intervenant musical
EPS				
Intervenant bénévole ponctuel	Oui	Non	Non (sauf activité à encadrement renforcé)	Parent encadrant une sortie scolaire EPS
Intervenant bénévole régulier	Oui	Oui	Non	Parent encadrant la natation en GS
Intervenant rémunéré ponctuel	Oui	Non (sauf activité à encadrement renforcé)	Oui	Brevet d'état encadrant une sortie scolaire EPS
Intervenant rémunéré régulier	Oui	Oui	Oui	Maître nageur

Rappel : les activités obligatoires doivent être gratuites pour les enfants. L'école ne peut pas financer une intervention extérieure inscrite à l'emploi du temps (ex : intervenant cirque...).

Rappel : en ce qui concerne les accompagnateurs bénévoles et quel que soit le type de sortie, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est recommandée.

b) Les intervenants rémunérés :

Dans quels cas doivent-ils être agréés?

Tous les intervenants rémunérés doivent être agréés. En outre, " Nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique et sportive à titre d'occupation principale ou secondaire de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle, s'il n'est titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'Etat".

c) Les activités à encadrement renforcé :

Activités physiques et sportives qui font appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec

embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie.

2- Connaître les activités, les lieux, les matériels utilisés... et les enfants :

- Connaître les règles de sécurité spécifiques (piscine, sorties...)

Exemple : [circulaire natation2011.doc](#)

- Connaître les lieux de pratique, les matériels utilisés

- Connaître et utiliser les projets pédagogiques de circonscription

- Connaître ses élèves

- Analyser en permanence les sources objectives de danger (excitation, source extérieure de danger) => ne pas hésiter à arrêter si on a un doute.